

CRÉATION ET GESTION D'UNE ASSOCIATION

Tout étudiant peut créer une association et être soutenu dans sa démarche par le service des associations étudiantes de l'université.



CREER SON ASSOCIATION

Pour créer une association vous devez réaliser plusieurs démarches légales à la préfecture et auprès de vos assurances.



DEMANDER SON AGREMENT A L'UVSQ

L'agrément est l'étape qui permet à une nouvelle association d'être reconnue par l'UVSQ en intégrant le réseau associatif.

Elle propose de nombreux avantages aux associations : financement, soutien, formation, communication, logistique et matériel.